

I – Clause Générale

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant ODYSSEE SYSTEMES SA, l'acheteur est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes conditions de vente. Toutes autres conditions n'engagent le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Les informations données sur les catalogues, listes de prix, sites internet etc... ne sont fournies qu'à titre indicatif et peuvent à ce titre être modifiées sans préavis par le vendeur. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales & des conditions particulières précisées dans nos propositions.

II – Commandes

Les commandes sont déclarées conformes & acceptées à l'envoi de l'Accusé Réception (AR) confirmant les conditions particulières du contrat. Toutes modifications éventuelles des commandes ne sont prises en compte qu'à réception d'un avenant, si celui-ci parvient au vendeur au moins 2 semaines avant la date de livraison prévue. Tout avenant peut entraîner un report du délai de livraison initialement prévu.

III – Prix

Nos prix s'entendent nets, en euros, hors taxes, et sont établis en fonction du coût des matériels, de la main d'œuvre et des taux de taxe en vigueur. Ils sont révisibles sans préavis en fonction de ces trois éléments tels qu'ils se présenteront au moment de la livraison.

IV – Livraison & Transport

L'expédition est effectuée depuis l'entrepôt du vendeur, les risques et périls du transport (perte, détérioration ou vol) sont à la charge de l'acheteur si celui-ci mandate un transporteur en son nom. Si le vendeur mandate un transporteur, il supporte ces risques sous la condition que l'acheteur ait vérifié les marchandises à l'arrivée et ait exercé, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur, même en cas d'expédition franco de port. A réception de la marchandise, l'acheteur dispose de 8 jours pour faire part au vendeur d'une éventuelle non-conformité. Passé ce délai la livraison est considérée comme acceptée et ne peut faire l'objet d'une quelconque réclamation.

La livraison est effectuée soit par remise directe à l'acheteur, soit par avis de mise à disposition, soit par remise des marchandises à un transporteur. Si l'acheteur n'en exprime pas le refus sur sa commande, le vendeur peut effectuer des livraisons partielles, suivies de facturations correspondantes. La livraison est effectuée à l'adresse de livraison précisée sur la commande ou à défaut à l'adresse de facturation.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Un retard de livraison ne peut donner lieu à une annulation partielle ou totale de la commande sans accord préalable du vendeur, ni à une quelconque pénalité de retard.

Sans accord préalable de la part du vendeur, les frais de port & emballage sont à la charge de l'acheteur.

V – Facturation & Conditions de paiement

Les factures sont éditées à la date d'expédition et l'échéance est fixée en fonction de cette date. Sauf accord spécifique écrit du vendeur, les paiements sont fixés à 30 jours fin de mois, à compter de la date d'émission de la facture. Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, dans le cas où les sommes dues sont versées après l'échéance figurant sur la facture, des pénalités de retard sont applicables. Ces pénalités sont d'un montant au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

VI – Réserve de propriété

En application de la loi du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises livrées à l'acheteur n'intervient qu'après paiement intégral des sommes dues, cette disposition ne faisant pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus. Ne constitue pas un paiement, la remise de lettre de change ou d'autres titres créant une obligation de payer. En cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, le vendeur pourra exiger la restitution des marchandises dont il s'est réservé la propriété, aux frais de l'acheteur, jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

VII – Garantie

Les produits sont garantis pièces et main d'œuvre à compter de la date de livraison, retour en nos locaux. La durée de garantie est précisée dans les conditions particulières de nos offres de prix, elle peut varier selon le type de produit proposé. Toute mauvaise manipulation de la part de l'acheteur entraîne l'annulation de la garantie. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des marchandises reconnues défectueuses, cela à l'exclusion de tous frais, indemnités et dommages - intérêts.

VIII – Juridiction

Seul le tribunal de Commerce de Cannes dont dépend le siège du vendeur sera compétent en cas de contestation de quelque nature que ce soit.